COMMUNE DE SAINT-DENIS DGA/ EM / Finances/ Comptabilité

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 30 août 2014 Rapport n°14/5-33

OBJET

AFFECTATION DU RESULTAT 2013 BUDGET PRINCIPAL

L'exécution du Budget principal 2013 de la Ville s'est soldée par le résultat de fonctionnement de l'exercice de 20 443 330,36 euros.

Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

- * 13 601 833,00 euros en section d'Investissement
- * 6 841 497,36 euros en section de Fonctionnement

(Article 1068 du Budget supplémentaire 2014)

(Article 002 du Budget supplémentaire 2014)

Conformément à l'instruction Budgétaire M14, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par : Le Maire 01/09/2014

Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 30 août 2014 Délibération n°14/5-33

OBJET

AFFECTATION DU RESULTAT 2013 BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux dro its et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/5-33 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur FRANÇOISE Gérard, 5ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale;

Sur l'avis favorable de ladite Commission;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

10 abstentions (dont 2 votes par procuration)

pour

Madame ANILHA Fernande, Messieurs VICTORIA René-Paul, LAGOURGUE Michel, Madame DINDAR Nassimah, Messieurs HOARAU Serge, HUBERT Richenel, MOREL Jean-Jacques et Madame VITRY Faouzia

autres élus présents et mandatés

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire 2014 du résultat de l'exercice 2013 du Budget principal:

- * à la section d'Investissement à hauteur de 13 601 833,00 euros,
- * à la section d'Exploitation à hauteur de 6 841 497,36 euros.

Signé électroniquement par : Le Maire 01/09/2014

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20140830-14533-2-DE Date de réception préfecture : 02/09/2014